

Règlements du Club

Modéliste Sol-Air bois Francs (291)

Règlements d'ordre administratif

Toute personne qui utilise ce site doit:

1. Être membre en règle de MAAC.
2. Être membre u Club Modéliste Sol-Air bois Francs (291), ou être un invité et
3. Se conformer au code de sécurité de MAAC et à tous les règlements du club.

En cas d'urgence appeler le (9-11) l'adresse à fournir aux premiers répondants est

- Polyvalente le Boisé
 - Gymnase du deuxième étage.
 - 605 Rue Notre Dame East
 - Victoriaville, QC
 - G6P 4B2 au gymnase du deuxième étage.
 - 46.06219435460031, -71.94132638348245
- Par la suite, avisez :
 - Paul Vigneau maac : 91065
 - 819-621-8109
 - letresgrand@hotmail.com
 - Claude Hamel maac : 39865
 - 819-740-3054
 - famillehamel@live.ca

Procédures normales d'opération et règles de sécurité du Club

Ces règles sont disponibles en version imprimée ou en ligne. Une copie de ces règles doit être disponible pour tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en garder une copie sur le site de vol.

Ce club autorise les catégories suivantes de modélisme :

STAP

- Vol intérieur
- Vol libre avec avion de type UMX
- Multi Rotor de petit format (moins de 150gr)
- Hélicoptère petite ou nano
- Véhicules de surface 1/10 ou plus petit avec pneu de caoutchouc.

Règles du site

STAP

- a. Vol intérieur
- b. Vol libre avec avion de type UMX
- c. Multi Rotor de petit format (moins de 150gr)

- d. Hélicoptère petite ou nano
 - e. Véhicules de surface 1/10 ou plus petit avec pneu de caoutchouc.
- 2) Les personnes présentes doivent installer leurs choses le long du mur du côté de l'entrée principale du gymnase

Règles SATP

Pour les membres exploitant des SATP sur ce site, les vols, décollage, atterrissage se font dans le sens antihoraire